



Charte de l'adhérent VRAC 2019

I. Connaître le projet VRAC



VRAC mobilise des adhérents, des salariés, des volontaires en service civique, des partenaires locaux comme les Centres Sociaux ou associations locales, des équipes territoriales, des partenaires financiers... pour que chacun puisse accéder à une alimentation de qualité dans les quartiers populaires.

VRAC prend ainsi la forme, **dès fin 2013**, d'une association, qui entend **rendre accessible des produits de qualité grâce à l'achat groupé, au circuit court et en ne dégageant aucune marge sur les produits vendus.**

Les premiers groupements d'achat voient le jour en 2014 à Lyon. En 2018, 14 groupements ont été développés dans la région lyonnaise (les Minguettes à Vénissieux, la Duchère à Lyon et les Noirettes à Vaulx-en-Verin, etc.). En 2018, Vrac Toulouse Métropole est créée, après Strasbourg, Paris et Bordeaux.

1.1. Mission

L'Association VRAC vise à **lutter contre les inégalités de consommation** en agissant sur 4 axes :

- **Economique** : pouvoir acheter des produits bio et locaux à des prix accessibles
- **Social** : lutter contre l'isolement, développer l'entraide et la coopération
- **Santé** : participer à la lutte contre l'obésité et le diabète
- **Environnement** : réduire la production de déchets et participer au développement durable en privilégiant les circuits courts et les produits écologiques.

1.2. Valeurs

Solidarité : La mission VRAC se veut solidaire par nature : compenser les inégalités socio-économiques en rendant financièrement accessible des produits sains et de qualité.

Coopération : Le projet VRAC fonctionne grâce à l'implication des adhérents dans le fonctionnement de leur groupement d'achat. **Chaque adhérent s'engage à participer au fonctionnement de son groupement d'achat**, selon ses envies et ses aspirations :

- Appui aux permanences de commandes et de distribution
- Proposition de nouveaux produits
- Propositions d'amélioration de l'organisation du groupement
- Participation aux temps conviviaux



Qualité : VRAC souhaite s'éloigner d'un système basé sur l'absence de choix et sur des produits bas de gamme en sélectionnant autant que possible des produits

alimentaires d'origine biologique et/ou cultivés dans un rayon géographique proche.

II. Fonctionnement du groupement d'achat

2.1. La commande

VRAC organise **une permanence de commande par mois** :

- **Par mail**, il faut s'inscrire sur les listes de diffusion d'un des groupements : vracbellesfontaine@gmail.com ; vracsoupetardlagloire@gmail.com
- **En direct**, une demi-journée par mois dans la structure partenaire (centre social, association)

La distribution des produits se déroule **2 semaines** après la commande.

Pendant ces deux semaines, VRAC :

- Centralise les commandes de tous les groupements de l'agglomération
- Passe les commandes aux différents fournisseurs
- Réceptionne les commandes dans l'entrepôt
- Prépare les palettes
- Livre les différents groupements
- Prépare les outils et matériels nécessaires aux distributions

2.2. La distribution

Le jour de la distribution, **les bénévoles et l'équipe** de l'association :

- Préparent la salle
- Sortent tous les produits du stock
- Mettent en place les produits sur les tables
- Coupent le fromage qui arrive en meule entière
- Accompagnent les adhérents dans la récupération de leur commande

2.3. VRAC ce n'est pas le supermarché !

Il peut arriver que l'Association rencontre des **problèmes de disponibilité de certains produits** et ce pour plusieurs raisons :

- Le fournisseur ne livre pas à temps ou pas le bon produit
- L'équipe VRAC fait une erreur au moment de la saisie des commandes
- Les adhérents se trompent au moment de récupérer leurs produits

L'erreur est humaine !



L'association VRAC fait de son mieux pour répondre aux besoins des adhérents avec les moyens dont elles disposent et dans un souci d'amélioration continue. VRAC propose une consommation alternative où chacun peut consommer des produits de qualité à un prix réduit. Ce prix réduit est possible car l'Association ne se dégage aucune marge sur les produits vendus. La coopération de chacun est indispensable au bon déroulement des distributions.

III. Engagements réciproques

3.1. Engagements de l'association VRAC

Respect de la charte

- Poursuivre ses missions et respecter la présente charte.

Communication auprès des adhérents et des structures partenaires

- Communiquer aux structures partenaires (centre sociaux, MJC...) et aux adhérents les **dates de commandes et de distributions avec anticipation.**
- **Informers les adhérents** en cas de **modification** d'horaires des permanences de commandes et de distributions

Permanence de commande et de distribution

- **Organiser les permanences de commandes mensuelles** (selon les groupements), avec l'appui des adhérents,
- Assurer avec les adhérents, la **distribution des produits**, avec un matériel adapté

Paievements

- **Rembourser/Faire un avoir** aux adhérents pour les produits indisponibles

Vie associative

- Prendre en compte les **besoins et demandes des adhérents**
- Proposer, en partenariat avec la structure partenaire des **animations aux adhérents** (ateliers, sorties chez les producteurs...)
- Inviter les adhérents à l'assemblée générale annuelle et aux éventuels temps festifs organisés par l'association

3.2. Engagements de l'adhérent VRAC

Adhésion et respect de la charte

L'adhérent s'engage à **payer la cotisation annuelle** d'un montant de 3€ minimum, renouvelable chaque année.

L'adhérent s'engage à **adhérer aux valeurs de l'Association** (Solidarité, Coopération et Qualité) et à ce titre contribuer au fonctionnement de son groupement d'achat.

L'adhérent s'engage à **respecter la présente charte** qu'il aura signé lors de son adhésion.

Prise de commande

Les commandes se font exclusivement par mail ou lors des permanences dans les structures partenaires.

L'adhérent respecte les horaires et lieux de prise de commande.

Respect des horaires et des lieux de distribution

L'adhérent s'engage à se présenter durant les horaires annoncés par l'association VRAC et dans le groupement au sein duquel il a passé commande.

En cas de non présentation de l'adhérent, la commande ne sera pas stockée, aucune livraison ne pourra être effectuée, et la commande ne sera pas reportée au mois d'après.

Contenants

L'adhérent s'engage à venir muni de ses contenants (pour les produits en VRAC) et sacs de course lors de la distribution. **Sans les contenants, les produits ne pourront être livrés.**

Récupération de la commande

L'adhérent s'engage à se munir de son bon de commande pour faciliter la distribution de ses produits.

L'adhérent s'engage à récupérer les produits inscrits sur son bon de commande, en quantité exactes.

Hygiène

L'adhérent s'engage à porter les gants mis à disposition lors du passage du vrac au détail et utiliser le matériel adapté prévu à cet effet.

Vie associative

Les adhérents s'engagent à **participer à la vie associative de VRAC** : participer aux permanences de commande et de distribution, à l'assemblée générale, aux animations...

Règlement

L'adhérent s'engage à régler le montant dû à la commande ou à la distribution (en espèces ou chèques).

L'Association VRAC se réserve le droit de refuser la prise en compte d'une nouvelle commande d'un adhérent ayant un solde impayé.

Bienveillance lors des distributions

Vis à vis des autres adhérents, des bénévoles, et des membres de l'équipe VRAC, l'adhérent s'engage à **promouvoir les valeurs partagées** citées ci-dessus que nous rappelons :

- **Solidarité** : par exemple, si un produit VRAC a été livré en quantité insuffisante, l'adhérent doit s'attendre à devoir le partager équitablement avec les autres adhérents qui l'ont commandé, afin que tout le monde puisse en bénéficier !
- **Coopération** : coopérer, c'est aussi s'entraider lors des distributions si un adhérent en a besoin ou encore faire preuve de patience lorsqu'il y a un peu d'attente.
- **Qualité** : nous nous engageons sur la qualité des produits que nous proposons, mais la qualité des rapports humains est toute aussi importante ! Nous attendons donc de tous les membres de l'association (salariés, bénévoles, adhérents) qu'ils soient les acteurs de rapports humains respectueux, détendus et joviaux. Compréhension en cas de problème, bienveillance et bonne humeur sont donc de mise !